



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-340

PUBLIÉ LE 6 MAI 2022

# Sommaire

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination des affaires parisiennes**

75-2022-05-06-00005 - Arrêté préfectoral instituant la commission de recensement général des votes pour les circonscriptions de Paris à l'occasion des élections législatives des 12 et 19 juin 2022 (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

75-2022-05-06-00005

Arrêté préfectoral instituant la commission de  
recensement général des votes pour les  
circonscriptions de Paris à l'occasion des  
élections législatives des 12 et 19 juin 2022

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°**  
**instituant la commission de recensement général des votes pour les circonscriptions de Paris**  
**à l'occasion des élections législatives des 12 et 19 juin 2022**

Le préfet de la région d'Île-de-France  
Préfet de Paris  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code électoral, notamment les articles L.175, R.107 à R.109 ;

Vu le décret n°2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu l'ordonnance du 25 avril 2022 de la Cour d'appel de Paris ;

Vu les désignations effectuées par la Maire de Paris ;

Sur la proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Une commission de recensement général des votes est instituée pour les dix-huit circonscriptions de Paris à l'occasion des élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

Elle est composée comme suit :

**Premier tour du scrutin, le 12 juin 2022**

<b>Mme Martine TIMSIT</b> , vice-présidente	Président titulaire
<b>M. Grégoire AMAND</b> , juge	Président suppléant
<b>Mme Geneviève GARRIGOS</b> , conseillère de Paris	Membre titulaire
<b>M. René-François BERNARD</b> , conseiller de Paris	Membre suppléant
<b>Mme Aïssatou DIENE</b> , cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris	Membre titulaire <i>fonctionnaire désigné par le préfet</i>
<b>Mme Katia AYADI</b> , adjointe à la cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris	Membre suppléant <i>fonctionnaire désigné par le préfet</i>

**Second tour du scrutin, le 19 juin 2022**

<b>M. Pierre GIRAUD</b> , vice-président chargé de l'instruction	Président titulaire
<b>M. Eric MADRE</b> , juge	Président suppléant
<b>Mme Geneviève GARRIGOS</b> , conseillère de Paris	Membre titulaire
<b>M. René-François BERNARD</b> , conseiller de Paris	Membre suppléant
<b>Mme Aïssatou DIENE</b> , cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris	Membre titulaire <i>fonctionnaire désigné par le préfet</i>
<b>Mme Katia AYADI</b> , adjointe à la cheffe du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique, préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris	Membre suppléant <i>fonctionnaire désigné par le préfet</i>

**Article 2** : Un représentant de chacun des candidats, régulièrement mandaté, peut assister aux opérations de la commission visée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

**Article 3** : La commission se réunira à 23 heures le dimanche 12 juin 2022 pour le premier tour du scrutin et à 23 heures le dimanche 19 juin 2022 pour le second tour du scrutin, à la préfecture de d'Île-de-France, préfecture de Paris, 5 rue Leblanc, 75015 Paris.

**Article 4** : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris ([www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france)), et notifié aux personnes visées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 mai 2022

**Le Préfet de la Région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris**

**SIGNÉ**

**Marc GUILLAUME**